

**Conseil du XVI<sup>e</sup> arrondissement**

**Séance du 11 septembre 2017**

Le lundi onze septembre deux mille dix-sept, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Fêtes de la Mairie du XVI<sup>e</sup> arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mme Danièle GIAZZI, M. Claude GOASGUEN, M. Jérémy REDLER, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Véronique BALDINI, M. Antoine BEAUQUIER, Mme Sandra BOËLLE, Mme Caroline BRASSEUR, M. Gérard GACHET, M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, Mme Valérie BROS-KHOURY, Mme Marie-Hélène DORVALD, M. Thierry MARTIN, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Éric HELARD, M. Pierre AURIACOMBE, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Pierre GABORIAU, Mme Julie BOILLOT, Mme Ann-Katrin JEGO, M. Yves HERVOUET DES FORGES, M. Jacques LEGENDRE, Mme Laurence THOUIN, M. Michaël MIGUERES, M. Marc LUMBROSO, M. Christophe GIRBE, M. Thomas LAURET, M. Pierre-Alain WEILL.

Absents ayant donné procuration :

Mme Ghislaine SALMAT donne procuration à M. Pierre-Alain WEILL, Mme Hanna SEBBAH donne procuration à M. Jérémy REDLER, M. David ALPHAND donne procuration à M. Claude GOASGUEN.

Étaient absents :

Mme Samia KARAM, M. Emmanuel MESSAS, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Grégoire CHERTOK, Mme Joséphine DE BEAUCORPS, M. Guillaume FREREJEAN TAITTINGER, Mme Hélène ZWANG.

Ordre du jour initial :

- **162017084** Désignation du secrétaire de séance.

**Mme Danièle GIAZZI rapporteur.**

- **162017085** Adoption du compte rendu de la séance du 26 juin 2017.

**Mme Danièle GIAZZI rapporteur.**

- **162017086** Adoption du compte rendu de la séance du 11 juillet 2017.

**Mme Danièle GIAZZI rapporteur.**

- **2017 DDCT 117** Subventions fonds du Maire (22.500 euros) à 14 associations (16<sup>e</sup>).

**Mme Hanna SEBBAH rapporteur.**

- **2017 DVD 72** Programme 2017 de zones 30 – Demande de subvention auprès du Conseil régional d'Île de France.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

- **2017 DVD 102** Service public Vélib' – Convention avec le Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

- **2017 DEVE 150** Subventions (69.300 euros) à 25 associations dans le cadre de l'appel à projets « Éducation et enseignement de la biodiversité » 2017. Projet « + de nature en ville », lauréat du budget participatif 2016.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

- **2017 DFPE 122** Subvention et avenant n° 1 (27.594 euros) avec l'association Halte-Garderie de l'Annonciation pour la halte-garderie (16<sup>e</sup>).

**Mme Sandra BOËLLE rapporteur.**

- **2017 DASCO 74** Lycées municipaux – Subventions (67.044 euros) pour le soutien aux projets éducatifs.

**Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.**

- **2017 DASCO 125** Lycées municipaux – Dotations complémentaires de fonctionnement (56.472 euros) et subventions d'équipement (84.894 euros).

**Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.**

- **2017 DASCO 127** Lycées municipaux – Dotations de fonctionnement 2018 (1.000.183 euros).

**Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.**

- **2017 DASCO 102** Caisse des Écoles (16<sup>e</sup>) – Subvention (71.523 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.

**Mme Samia KARAM rapporteur.**

- **2017 DJS 30** Subventions (163.250 euros) et conventions avec les Offices du Mouvement Sportif (3<sup>e</sup> ; 4<sup>e</sup> ; 5<sup>e</sup> ; 8<sup>e</sup> ; 9<sup>e</sup> ; 10<sup>e</sup> ; 11<sup>e</sup> ; 12<sup>e</sup> ; 14<sup>e</sup> ; 16<sup>e</sup> ; 17<sup>e</sup> ; 18<sup>e</sup> ; 19<sup>e</sup> ; 20<sup>e</sup>) et avec le COMS.

**Mme Samia KARAM rapporteur.**

- **162017087** Autorisation du Conseil d'arrondissement à Madame le Maire du 16<sup>e</sup> de signer les conventions de mise à disposition des salles et du jardin de la Mairie.

**Mme Valérie BROS-KHOURY rapporteur.**

- **2017 DFA 70** Avenant n° 2 à la convention d'occupation domaniale des espaces publics parisiens pour l'installation et l'exploitation des colonnes et des mâts porte-affiches du 27 octobre 2005.

**Mme Valérie BROS-KHOURY rapporteur.**

- **2017 DDCT 75** Etats spéciaux d'arrondissement – Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2018.

**Mme Valérie BROS-KHOURY rapporteur.**

- **2017 DDCT 76** Etats spéciaux d'arrondissement – Délibération cadre-investissement 2018.

**Mme Valérie BROS-KHOURY rapporteur.**

- **2017 DU 53** Acquisition auprès de Paris Habitat – OPH d'un terrain dans l'opération d'aménagement de la Gare d'Auteuil 52-120 boulevard de Montmorency et 91-111 boulevard Suchet (16<sup>e</sup>).

**Mme Valérie BROS-KHOURY rapporteur.**

- **2017 DU 182** Réduction de l'assiette d'une servitude au droit d'un immeuble 13A-25A boulevard de l'Amiral Bruix (16<sup>e</sup>).

**Mme Valérie BROS-KHOURY rapporteur.**

- **2017 DAC 615** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à André Lansky 78 avenue Mozart à Paris 16<sup>e</sup>.

**M. Thierry MARTIN rapporteur.**

#### **Projets de délibération soumis pour information du Conseil d'arrondissement**

- **2017 DEVE 3-G** Subventions (161.000 euros), avenants à conventions avec 4 associations pour la réalisation de 4 projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

- **2017 DASCO 44-G** Divers Collèges publics – Contribution du Département aux services de restauration et d'internat pour 2018.

**Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.**

- **2017 DASCO 58-G** Collèges non imbriqués avec un lycée – Dotations initiales de fonctionnement 2018 (11.692.168 euros).

**Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.**

- **2017 DASCO 59-G** Collèges imbriqués avec un lycée – Dotations initiales de fonctionnement 2018 (2.602.108 euros).

**Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.**

Ordre du jour complémentaire :

- **162017104** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 8 septembre 2017.

**Mme Danièle GIAZZI rapporteur.**

- **2017 DAC 397** Subvention (20.000 euros) à l'association Alliance israélite universelle (16<sup>e</sup>).

**Mme Hanna SEBBAH rapporteur.**

- **2017 DAC 565** Subvention (3.000 euros) à l'association Le Cercle Guimard (16<sup>e</sup>).

**Mme Hanna SEBBAH rapporteur.**

- **2017 DEVE 118** Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes et de graines aux Parisiennes et aux Parisiens.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

- **2017 DVD 100** Réaménagement de la Porte Maillot – approbation du bilan de la concertation préalable.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

- **2017 DAC 824** Convention avec l'Académie de Paris relative aux classes à double cursus unissant les écoles élémentaires R. Estienne (8<sup>e</sup>) et J. de La Fontaine (16<sup>e</sup>) au Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris.

**Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.**

- **162017111** Délégation du Conseil d'arrondissement au Maire du 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant.

**Mme Valérie BROS-KHOURY rapporteur.**

- **162017112** Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2018.

**Mme Valérie BROS-KHOURY rapporteur.**

- **2017 DDCT 77** Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2018.

**Mme Valérie BROS-KHOURY rapporteur.**

- **2017 DAC 614** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jacqueline Kennedy-Onassis 78 avenue Mozart (16<sup>e</sup>).

**M. Thierry MARTIN rapporteur.**

- **2017 DAC 686** Subventions (450.000 euros) et conventions avec sept établissements cinématographiques et deux associations.

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur.**

#### **Projets de délibération soumis pour information du Conseil d'arrondissement**

- **2017 DASES 161-G** 8 subventions (3.500.158 euros) pour le fonctionnement de 14 ESI et 6 subventions (105.800 euros) en investissement, budget participatif 2016, pour l'équipement de 10 ESI en kits hygiène.

**M. Antoine BEAUQUIER rapporteur.**

- **2017 DASES 353-G** Subvention (250.000 euros) et convention avec l'association médicale pluridisciplinaire Theuriet (16<sup>e</sup>) pour la création d'un cabinet de santé (15<sup>e</sup>) dans le cadre du budget participatif 2016.

**M. Emmanuel MESSAS rapporteur.**

#### **Questions diverses :**

- Vœu non rattaché relatif à l'affirmation des arrondissements en matière de politique de propreté.

Mme GIAZZI constate que le quorum est atteint et ouvre le Conseil à 18 h.

- **162017084** Désignation du secrétaire de séance.

**Mme Danièle GIAZZI rapporteur.**

Sur proposition de Mme GIAZZI, M. MIGUERES est désigné secrétaire de séance.

- **162017085** Adoption du compte rendu de la séance du 26 juin 2017.

**Mme Danièle GIAZZI rapporteur.**

Sur proposition de Mme GIAZZI et à l'unanimité de ses membres, le Conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement adopte le compte rendu de la séance du 26 juin 2017.

- **162017086** Adoption du compte rendu de la séance du 11 juillet 2017.

**Mme Danièle GIAZZI rapporteur.**

Sur proposition de Mme GIAZZI et à l'unanimité de ses membres, le Conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement adopte le compte rendu de la séance du 11 juillet 2017.

- **162017104** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 8 septembre 2017.

**Mme Danièle GIAZZI rapporteur.**

Sur proposition de Mme GIAZZI et à l'unanimité de ses membres, le Conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement adopte l'ordre du jour complémentaire du 8 septembre 2017.

- **2017 DDCI 117** Subventions fonds du Maire (22.500 euros) à 14 associations (16<sup>e</sup>).

**Mme Hanna SEBBAH rapporteur.**

Mme BROS-KHOURY précise que les subventions sur les fonds du Maire sont versées librement par le Conseil d'arrondissement, sur proposition du Maire d'arrondissement, aux associations ayant un but social ou organisant des manifestations dans l'arrondissement.

Mme BROS-KHOURY dit que ces fonds proviennent des locations des salles de la mairie ou des quêtes faites aux mariages, déduction faite des 15 % de recettes qui sont prélevées par la Mairie de Paris.

Mme BROS-KHOURY annonce que pour l'exercice 2017, le budget, qui provient des recettes de 2016, est de 118.947 euros, ce qui place le 16<sup>e</sup> arrondissement en deuxième position, à l'échelle de Paris, derrière le 4<sup>e</sup> arrondissement qui bénéficie des locations du Carreau du Temple ; cette deuxième position s'explique par le choix fait par le 16<sup>e</sup> arrondissement d'ouvrir largement ses salons aux locations.

Mme BROS-KHOURY dit que les subventions proposées sont de :

- 4.000 euros pour l' « Association Générale des Familles du 16<sup>e</sup> » ;

- 1.000 euros pour l'association « Guides et Scouts d'Europe de la Fédération du Scoutisme Européen » ;
- 2.000 euros pour l'association « Groupement des Commerçants de l'avenue de Versailles Auteuil-Point du Jour » ;
- 1.000 euros pour l'association « Aurore » ;
- 1.000 euros pour l'association « Société de Saint-Vincent-de-Paul Louise de Marillac Conseil de Paris » ;
- 1.500 euros pour l' « Association des Parents d'Elèves de l'Aumônerie Catholique des Lycées Claude Bernard et Jean de La Fontaine » ;
- 1.000 euros pour l'association « Retraite Sportive Paris Ouest » ;
- 2.000 euros pour l' « Association des Personnels Sportifs des Administrations Parisiennes de la Ville de Paris » ;
- 2.000 euros pour l'association « Ars Mobilis » ;
- 2.000 euros pour l'association « Culture et Bibliothèque Pour Tous » ;
- 1.000 euros pour l'association « Equipe Saint-Vincent groupe Notre-Dame de Grâce de Passy » ;
- 1.500 euros pour l'association « Le Chœur de Chambre de Versailles » ;
- 1.000 euros pour l'association « Le Son de Piano » ;
- 1.500 euros pour l'association « RVL Insert ».

Mme BROS-KHOURY propose d'émettre un avis favorable.

M. LAURET souligne la présence de l'association Aurore, qui gère le centre d'hébergement d'urgence, parmi les associations subventionnées. Le groupe PS votera en faveur de cette délibération.

Le projet de délibération 2017 DDCT 117 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DAC 397** Subvention (20.000 euros) à l'association Alliance israélite universelle (16<sup>e</sup>).

**Mme Hanna SEBBAH rapporteur.**

Mme BROS-KHOURY indique que la subvention de 20.000 euros accordée à l'association Alliance israélite universelle est liée à la vente, en 2016, d'un immeuble situé au 45, rue la Bruyère à Paris. La bibliothèque a alors déménagé dans un bâtiment du 16<sup>e</sup> arrondissement, au 6 bis, rue Michel-Ange, où elle avait été installée jusqu'en 1937. Elle a ainsi rejoint la médiathèque Alliance Baron Edmond de Rothschild qui y était déjà localisée et le site où se tenaient des activités culturelles.

Mme BROS-KHOURY rappelle que l'Alliance israélite universelle est très active. En particulier, elle poursuit en 2017 des activités d'acquisition, de conservation et de diffusion de documents et de développement de sa médiathèque.

Le montant de la subvention qui est proposée par la Ville de Paris est identique à celui de 2016.

Mme BROS-KHOURY demande d'émettre un avis favorable.

M. GOASGUEN déclare que cette subvention est la bienvenue. Il espère qu'elle sera renouvelée l'année suivante, car l'Alliance israélite universelle, dont le 16<sup>e</sup> a l'honneur d'accueillir le siège est de renommée internationale. M. GOASGUEN félicite, au nom de toute l'assemblée, le développement

de cette association et demande de transmettre ses félicitations personnelles à la présidente de l'association, Mme Ilana CICUREL-REVCOLEVSCHI.

Le projet de délibération 2017 DAC 397 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DAC 565** Subvention (3.000 euros) à l'association Le Cercle Guimard (16<sup>e</sup>).

**Mme Hanna SEBBAH rapporteur.**

Mme BROS-KHOURY rappelle que l'association Le Cercle Guimard a été créée en 2016 et qu'elle est très active. Elle a notamment organisé une exposition qui a été présentée à l'occasion des Journées européennes du patrimoine et qui se poursuivra tous les week-ends jusqu'en décembre 2017. L'association se mobilise également pour créer un centre culturel et touristique dans les locaux de l'hôtel Mezzara pour garantir l'avenir et le rayonnement de ce joyau de l'Art nouveau.

Mme BROS-KHOURY demande d'émettre un avis favorable.

M. LAURET demande si de nouvelles informations peuvent être communiquées aux membres du Conseil d'arrondissement au sujet du projet concernant l'hôtel Mezzara.

Mme BOULAY-ESPERONNIER lui répond qu'il y a un *statu quo* pour le moment. Mme BOULAY-ESPERONNIER espère que cette fondation s'installera au sein du 16<sup>e</sup> arrondissement, dans l'ancien hôtel du foyer des lycéennes. Elle assure que le Conseil d'arrondissement sera tenu au courant des éventuelles futures évolutions.

Mme BRASSEUR pense que des informations seront communiquées par l'intermédiaire du Conseil d'administration du lycée Jean Say, qui était propriétaire de cet immeuble. Elle ne manquera pas de faire part au Conseil d'arrondissement des éventuelles informations révélées à l'occasion de ce conseil.

Le projet de délibération 2017 DAC 565 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DVD 72** Programme 2017 de zones 30 – Demande de subvention auprès du Conseil régional d'Île de France.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

Mme BALDINI énonce que les programmes de zones 30 de la Ville de Paris sont éligibles aux subventions du Conseil régional d'Île-de-France dans le cadre de son plan d'action régional en faveur de la mobilité durable.

Mme BALDINI indique que d'ici 2020, la Ville de Paris souhaite généraliser la vitesse maximale autorisée à 30 km/h sur l'ensemble du territoire parisien, sauf sur un réseau de grands axes, où la vitesse maximale autorisée sera de 50 km/h.

Mme BALDINI dit que le programme 2018 qui est proposé au vote permettra la mise en place de nouvelles zones 30 dans le 16<sup>e</sup> arrondissement. En effet, seuls deux secteurs sont en zone 30 à ce jour : « Cortambert » et « Eylau ». À l'avenir, d'autres secteurs vont bénéficier de zones 30 :



- Le secteur du Parc des Princes ;
- Le secteur Claude Terrasse – Exelmans – Auteuil – Maison de la radio – Muette – Trocadéro – Léna – Lauriston – Dauphine – Maillot.

L'ensemble des quartiers du 16<sup>e</sup> arrondissement sera ainsi intégré dans une zone 30, avec un linéaire, dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, de 66.000 mètres de voies en sens unique, pour un coût de 3.326.400 euros.

Mme BALDINI informe les élus que la majorité de la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement est plutôt favorable à cette évolution, mais reste attentive et vigilante, car ces aménagements peuvent avoir de lourdes conséquences en matière de stationnement résidentiel.

Mme BALDINI demande d'émettre néanmoins un avis favorable.

Le projet de délibération 2017 DVD 72 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DVD 102** Service public Vélib' – Convention avec le Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

Mme BALDINI explique que ce projet de délibération vise à autoriser la Maire de Paris à signer une convention avec le Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole.

Mme BALDINI rappelle que le service de location de vélos en libre-service Vélib' initié en 2007 s'achève à la fin de l'année 2017. La Ville de Paris a transféré la compétence de gestion de ce service, fin 2016, au Syndicat mixte Autolib' et Vélib'. Dans le cadre d'un marché public notifié en mai 2017, pour une durée d'exploitation de 15 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2032, ce syndicat l'a délégué à la société Smoovengo.

Pour permettre l'implantation de stations sur le territoire relevant du domaine public et déterminer les modalités de gestion de ce service, une convention est établie. L'essentiel des stations sera localisé à l'emplacement des stations actuelles. Mme BALDINI relève la création de plusieurs stations dans le Bois de Boulogne. Certaines stations seront déplacées. Sur l'ensemble de Paris, 1010 stations sont prévues à partir de 2018 au titre de cette convention.

Mme BALDINI demande d'émettre un avis favorable.

M. WEILL rappelle le formidable succès de l'automobile en partage. Cette expérience était très novatrice lors de son lancement. Depuis sa création, 300 millions de déplacements ont été effectués. À ce jour, 300.000 personnes sont abonnées. Cette expérience montre que les changements de pratiques de déplacements multimodaux sont appréciés des Parisiens, même si des difficultés apparaissent lors de la mise en œuvre desdits changements.

Mme BALDINI rappelle que la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement n'a jamais été contre Autolib', mais il convient de se poser la question du partage de la voirie.

Le projet de délibération 2017 DVD 102 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DVD 100** Réaménagement de la Porte Maillot – approbation du bilan de la concertation préalable.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

Mme BALDINI précise que ce grand projet de réaménagement de la Porte Maillot concerne avant tout le 17<sup>e</sup> arrondissement, même si le 16<sup>e</sup> arrondissement est impliqué au niveau du quartier Dauphine. Elle énonce que :

- La ligne du RER E doit être prolongée vers l'ouest, avec la création d'une gare ;
- Le tramway des Maréchaux T3 sera prolongé dans le 16<sup>e</sup> arrondissement jusqu'à la Porte Dauphine. Il sera directement raccordé à la gare RER, en face de la faculté Dauphine ;
- Deux projets immobiliers sont prévus mais concernent surtout le 17<sup>e</sup> arrondissement : « Mille arbres » et la « Ville multi-strates », avec la nouvelle gare routière ;
- L'avenue de la Grande-Armée doit également évoluer. Une piste cyclable sera créée et des aménagements sont prévus sur les contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle ;
- La place de la Porte Maillot sera réaménagée. Le carrefour giratoire sera remplacé par une même avenue : l'avenue Charles de Gaulle sera prolongée par l'avenue de la Grande-Armée.

Les travaux projetés sont importants. Pour le quartier Dauphine, ils auront l'avantage d'agrandir le jardin Parodi, qui est excentré dans le 16<sup>e</sup> arrondissement. Une parcelle constructible au nord de la voie sera libérée, devant la façade du Palais des Congrès, avec une constructibilité de 30.000 m<sup>2</sup> SDP. Plusieurs options de destination sont envisagées. Elle prolongera cette nouvelle parcelle à bâtir et intégrera les accès au RER, au métro et au parking. Le parking Maillot et ses accès seront adaptés. Une nouvelle configuration de la voirie est projetée avec, notamment, une mise à double sens de la voie qui descendra dans le parking.

Mme BALDINI indique que ce dossier a fait l'objet d'une concertation pendant plusieurs mois, à laquelle la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement a participé. La concertation a eu un énorme succès.

Le calendrier du projet est le suivant :

- Mi-2018 : désignation d'un coordonnateur général et d'un maître d'œuvre ;
- Mi-2019 : enquête publique ;
- Fin 2019 – début 2020 : approbation de la déclaration de projet de mise en compatibilité du PLU ;
- Mi-2020 : obtention d'un permis d'aménager ;
- À partir du second semestre 2020 : Travaux ;
- 2023-2024 : livraison du projet.

Mme BALDINI souligne que le calendrier est similaire à celui du tramway T3 qui doit arriver dans le 16<sup>e</sup> arrondissement.

Mme BALDINI demande d'émettre un avis favorable.

Mme GIAZZI précise que le vote du Conseil d'arrondissement sur ce projet de délibération ne concerne que le bilan de concertation.

Le projet de délibération 2017 DVD 100 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DEVE 118** Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes et de graines aux Parisiennes et aux Parisiens.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

Mme BALDINI explique que la Ville de Paris propose la mise en œuvre d'un nouveau dispositif de mise à disposition de sachets de bulbes et de graines aux Parisiens qui l'auront demandé. Ces fournitures sont assimilables à des subventions en nature. La distribution effectuée l'année précédente n'a pas été suffisante.

Mme BALDINI propose d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2017 DEVE 118 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DEVE 150** Subventions (69.300 euros) à 25 associations dans le cadre de l'appel à projets « Éducation et enseignement de la biodiversité » 2017. Projet « + de nature en ville », lauréat du budget participatif 2016.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

Mme BALDINI déclare que cet appel à projets doit permettre aux associations de solliciter des subventions de fonctionnement pour soutenir des projets. En ce qui concerne le 16<sup>e</sup> arrondissement, l'association Espaces bénéficiera d'une subvention. Cette association s'occupe de l'entretien de la petite ceinture du 16<sup>e</sup> arrondissement et du compostage à la piscine Montherlant notamment. Elle a été sélectionnée pour développer des promenades pédagogiques avec des sentiers de découverte sur les berges de la Seine dans le Bois de Boulogne, qui sont les dernières berges naturelles à Paris.

Mme BALDINI demande d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2017 DEVE 150 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DFPE 122** Subvention et avenant n° 1 (27.594 euros) avec l'association Halte-Garderie de l'Annonciation pour la halte-garderie (16<sup>e</sup>).

**Mme Sandra BOËLLE rapporteur.**

Mme BOËLLE indique que la Maire de Paris doit être autorisée à verser une subvention de 27.594 euros à l'association Halte-Garderie de l'Annonciation pour le fonctionnement de cet établissement qui accueille une trentaine d'enfants simultanément.

Mme BOËLLE demande d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2017 DFPE 122 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DASCO 74** Lycées municipaux – Subventions (67.044 euros) pour le soutien aux projets éducatifs.

**Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.**

Mme BRASSEUR remarque que depuis 2011, la Ville de Paris soutient le développement des projets éducatifs au sein des 12 lycées municipaux de Paris. Ces 12 lycées municipaux ont été aidés cette année, pour 67 projets au total.

Mme BRASSEUR dit que le Conseil d'arrondissement doit donner son avis sur la poursuite ou non de ce système, qui va connaître un nouveau système de financement qui permettra de passer d'une logique de financement de projet à une logique de dotation par établissement. Dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, 5.827 euros devraient être alloués au lycée René Cassin pour ses projets éducatifs.

Mme BRASSEUR demande d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2017 DASCO 74 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DASCO 125** Lycées municipaux – Dotations complémentaires de fonctionnement (56.472 euros) et subventions d'équipement (84.894 euros).

**Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.**

Mme BRASSEUR précise que depuis 2014, les lycées municipaux sont devenus des établissements publics locaux d'enseignement (EPL). Ils sont gérés de façon autonome. Financièrement, ils seront transférés à la Région Île-de-France seulement à partir de 2020. Pendant cette période intermédiaire, la Ville de Paris demande de prendre en charge ces dotations de fonctionnement. Dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, le lycée René Cassin recevra 28.000 euros pour de l'aménagement (vidéoprojecteurs, calculatrices, etc.).

Mme BRASSEUR demande d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2017 DASCO 125 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DASCO 127** Lycées municipaux – Dotations de fonctionnement 2018 (1.000.183 euros).

**Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.**

Mme BRASSEUR explique qu'un forfait effectif doit être donné aux lycées municipaux. Il concerne les dépenses de fournitures scolaires, de matériel, d'équipement et de vêtements de travail. D'autres dépenses (chauffage, électricité, télécommunications, etc.) nécessitent un budget important. Dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, le lycée René Cassin devrait bénéficier de 70.000 euros.

Mme BRASSEUR demande d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2017 DASCO 127 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DASCO 102** Caisse des Écoles (16<sup>e</sup>) – Subvention (71.523 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.

**Mme Samia KARAM rapporteur.**

Mme BRASSEUR note que depuis 2014, la Ville de Paris participe aux dépenses de restauration de chaque arrondissement, en calculant une subvention unique basée sur le prix réel de chaque Caisse des écoles. La Ville de Paris a proposé à chaque Caisse des écoles un contrat d'objectifs pluriannuel.

La signature de cet avenant permettra le versement d'une enveloppe complémentaire pour l'amélioration de la qualité des repas servis et du service. La Caisse des écoles du 16<sup>e</sup> arrondissement fait partie des Caisses des écoles qui ont énormément travaillé pour une telle amélioration, notamment en ce qui concerne l'utilisation de produits biologiques dans la confection des repas. La subvention prévue, de 71.523 euros, est divisée en deux parties :

- Environ 34.000 euros pour l'amélioration de la qualité des denrées alimentaires ;
- Environ 37.000 euros pour l'amélioration de la qualité du service. La Caisse des écoles s'attache beaucoup à la formation de ses personnels et espère pouvoir mener à bien les actions en matière de tri sélectif après le déjeuner des enfants.

Mme BRASSEUR demande d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2017 DASCO 102 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DAC 824** Convention avec l'Académie de Paris relative aux classes à double cursus unissant les écoles élémentaires R. Estienne (8<sup>e</sup>) et J. de La Fontaine (16<sup>e</sup>) au Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris.

**Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.**

Mme BRASSEUR signale que dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, deux établissements scolaires ont des liens étroits avec la formation musicale, en particulier avec la Maison de la radio et le Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris :

- L'établissement du premier degré de l'école de la rue La Fontaine, avec une classe musique dédiée appelée CHAM ;
- Le lycée La Fontaine pour les enfants du second degré, qui forme même les élèves du supérieur au professorat.

Il est proposé de signer une convention d'union entre l'école élémentaire de la rue La Fontaine et celle de l'établissement Robert Estienne dans le 8<sup>e</sup> arrondissement. Ce projet est soutenu par le DASEN – le responsable de l'ensemble des affaires scolaires de Paris – et le Rectorat.

Mme BRASSEUR encourage les élus à voter pour ce projet de délibération qui vise à améliorer l'enseignement de la musique et de la culture dans le 16<sup>e</sup> arrondissement.

Le projet de délibération 2017 DAC 824 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DJS 30** Subventions (163.250 euros) et conventions avec les Offices du Mouvement Sportif (3<sup>e</sup> ; 4<sup>e</sup> ; 5<sup>e</sup> ; 8<sup>e</sup> ; 9<sup>e</sup> ; 10<sup>e</sup> ; 11<sup>e</sup> ; 12<sup>e</sup> ; 14<sup>e</sup> ; 16<sup>e</sup> ; 17<sup>e</sup> ; 18<sup>e</sup> ; 19<sup>e</sup> ; 20<sup>e</sup>) et avec le COMS.

**Mme Samia KARAM rapporteur.**

Mme GIAZZI constate que la subvention de 18.600 euros est identique à celle de l'année précédente. Elle demande d'émettre un avis favorable.

M. HERVOUET DES FORGES remarque que cette subvention annuelle accordée à l'OMS du 16<sup>e</sup> arrondissement est très importante pour cette association qui est le cœur du sport de proximité dans le 16<sup>e</sup> arrondissement. M. HERVOUET DES FORGES invite à émettre un avis favorable. Comme tous

les ans, même si cette subvention n'est pas suffisante, M. HERVOUET DES FORGES souligne que c'est la deuxième subvention la plus élevée, après celle versée au 20<sup>e</sup> arrondissement, ce qui prouve la reconnaissance de la Ville de Paris envers cette association.

M. GOASGUEN demande d'émettre un avis favorable.

M. GOASGUEN indique que des propositions intéressantes ont été formulées par la Région Île-de-France, qui dispose de crédits considérables. Elles pourraient relancer le mouvement sportif associatif dans le 16<sup>e</sup> arrondissement. M. GOASGUEN a rencontré à plusieurs reprises le vice-président de la Région Île-de-France chargé des Sports. Ce dernier est d'accord pour soutenir le développement du sport associatif dans le 16<sup>e</sup> arrondissement.

Le projet de délibération 2017 DJS 30 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **162017087** Autorisation du Conseil d'arrondissement à Madame le Maire du 16<sup>e</sup> de signer les conventions de mise à disposition des salles et du jardin de la Mairie.

**Mme Valérie BROS-KHOURY rapporteur.**

Mme BROS-KHOURY souligne que la Maire du 16<sup>e</sup> arrondissement doit être autorisée à signer les conventions qui permettent d'alimenter les fonds du Maire et donc l'octroi de subventions comme celles sur lesquelles le Conseil d'arrondissement a délibéré plus tôt.

Mme BROS-KHOURY demande d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 162017087 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **162017111** Délégation du Conseil d'arrondissement au Maire du 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant.

**Mme Valérie BROS-KHOURY rapporteur.**

Mme BROS-KHOURY précise que le Conseil de Paris a délégué au Conseil d'arrondissement la capacité de préparer, passer, exécuter et régler des marchés passés selon la procédure des marchés adaptés, en fonction de leur montant. Afin d'assurer l'exécution de la délibération du Conseil de Paris, le Conseil d'arrondissement doit autoriser le Maire d'arrondissement à préparer, passer, exécuter et régler ces marchés.

Mme BROS-KHOURY demande d'émettre un avis favorable.

M. LAURET note que cette délibération va dans le sens de la décentralisation souhaitée par la majorité de la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement, et que la Mairie de Paris soutient.

M. GOASGUEN souligne que c'est de la déconcentration et non de la décentralisation.

Le projet de délibération 162017111 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DFA 70** Avenant n° 2 à la convention d'occupation domaniale des espaces publics parisiens pour l'installation et l'exploitation des colonnes et des mâts porte-affiches du 27 octobre 2005.

**Mme Valérie BROS-KHOURY rapporteur.**

Mme BROS-KHOURY indique que la délibération doit permettre la prolongation, pendant 18 mois, de la convention d'occupation domaniale qui a été accordée en 2005 à JCDecaux SA pour l'installation et l'exploitation des colonnes et des mâts d'affichage. La Ville de Paris souhaite qu'une prochaine convention soit négociée, de manière à tenir compte d'un nouveau contexte réglementaire qui est en train de réformer le droit de la propriété des personnes publiques.

Mme BROS-KHOURY demande d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2017 DFA 70 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **162017112** Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2018.

**Mme Valérie BROS-KHOURY rapporteur.**

Mme BROS-KHOURY déclare que l'inventaire des équipements de proximité doit être adopté par le Conseil d'arrondissement. Cette adoption constitue un préalable à l'élaboration de l'état spécial de l'arrondissement pour l'exercice 2018 à venir. Il est proposé d'inclure dans cet inventaire trois demandes de la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement qui n'ont pas été validées en 2017 :

- Le terrain d'éducation physique Georges Hébert, qui se trouve au 10, boulevard Murat ;
- Le stade de la Porte de la Muette, qui se situe au 60, boulevard Lannes ;
- Le gymnase Jean Bouin et ses salles annexes situés au 26, avenue du Général Sarrail.

Avec ce complément, Mme BROS-KHOURY propose d'émettre un avis favorable.

M. HERVOUET DES FORGES remarque que ces trois équipements sportifs font l'objet de demandes d'inscription à cet inventaire depuis des années. Les refus de la Ville de Paris s'expliquent notamment par des raisons politiques. M. HERVOUET DES FORGES estime qu'il est important de continuer d'insister sur ce point, car ces équipements sont des équipements de proximité utilisés par les Parisiens du 16<sup>e</sup> arrondissement. Aucune raison valable n'existe pour que ces équipements ne soient pas directement gérés par la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement. M. HERVOUET DES FORGES remercie donc Mme BROS-KHOURY de ne pas les avoir oubliés.

Le projet de délibération 162017112 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DDCT 77** Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2018.

**Mme Valérie BROS-KHOURY rapporteur.**

Mme BROS-KHOURY rappelle que l'inventaire proposé ne tient pas non plus compte des demandes réitérées d'intégrer les trois équipements cités dans la délibération précédente. Il est proposé

d'adopter cette délibération pour assurer l'exécution des opérations de modernisation qui sont programmées en 2018.

Mme BROS-KHOURY propose d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2017 DDCT 77 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DDCT 75** Etats spéciaux d'arrondissement – Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2018.

**Mme Valérie BROS-KHOURY rapporteur.**

Mme BROS-KHOURY précise que l'état spécial d'arrondissement comprend deux dotations :

- La dotation d'animation locale, qui finance les dépenses d'animation, d'information et de vie locales, ainsi que des travaux d'urgence dans des équipements de proximité gérés par l'arrondissement ;
- La dotation de gestion locale, qui permet d'honorer les dépenses de fonctionnement des équipements de proximité.

Mme BROS-KHOURY indique que les états spéciaux d'arrondissement présentés sont une base de discussion pour l'année 2018. Elle dit que la majorité de la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement n'est pas satisfaite du calcul instauré par la Ville de Paris, qui défavorise notamment le 16<sup>e</sup> arrondissement. Elle souhaite insister sur ce mécontentement et discuter fermement, avec la Mairie de Paris, de ces sujets pour l'année 2018.

Pour l'heure, Mme BROS-KHOURY demande d'émettre néanmoins un avis favorable.

Le projet de délibération 2017 DDCT 75 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DDCT 76** Etats spéciaux d'arrondissement – Délibération cadre-investissement 2018.

**Mme Valérie BROS-KHOURY rapporteur.**

Mme BROS-KHOURY déclare que l'article L.2511-16 du Code Général des Collectivités Territoriales permet d'autoriser un arrondissement à engager des dépenses d'investissement afférentes à des équipements autres que des équipements de proximité. Ces équipements sont gérés par le Conseil de Paris. Les Conseils d'arrondissement disposent alors de la capacité d'engager des dépenses d'investissement. Le Conseil d'arrondissement du 16<sup>e</sup> arrondissement n'a pas l'intention de se substituer au Conseil de Paris pour assurer des dépenses qui sont du ressort et de la responsabilité de ce dernier.

Mme BROS-KHOURY demande d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2017 DDCT 76 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DU 53** Acquisition auprès de Paris Habitat – OPH d'un terrain dans l'opération d'aménagement de la Gare d'Auteuil 52-120 boulevard de Montmorency et 91-111 boulevard Suchet (16<sup>e</sup>).



**Mme Valérie BROS-KHOURY rapporteur.**

Mme BROS-KHOURY souligne que ce programme d'acquisition prévoyait dès l'origine la création d'un espace vert reliant le sentier nature de la petite ceinture du 16<sup>e</sup> arrondissement à la place de la Porte d'Auteuil, et la construction d'un équipement culturel. Ce dernier n'a pas été livré dans le programme initial. La Ville de Paris a racheté la parcelle et souhaite lancer un appel à projets pour cet espace dans le cadre du concours « Réinventer Paris II ». Ce nouvel espace vert serait rouvert en deux temps :

- Une partie pourrait être ouverte à l'automne 2017 ;
- La partie sud actuellement occupée pour les besoins du chantier de construction de l'immeuble de la Cogedim serait livrée à la fin du premier semestre 2018.

Mme BROS-KHOURY demande d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2017 DU 53 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DU 182** Réduction de l'assiette d'une servitude au droit d'un immeuble 13A-25A boulevard de l'Amiral Bruix (16<sup>e</sup>).

**Mme Valérie BROS-KHOURY rapporteur.**

Mme BROS-KHOURY observe que la société CNP, société d'assurance, veut réhabiliter un immeuble et procéder à son isolation par l'extérieur. Comme il s'agit d'une parcelle qui appartient à la société, mais qui est grevée d'une servitude *non aedificandi* interdisant toute construction, la Ville de Paris a convenu de réduire la servitude moyennant le versement, par la société d'assurance, d'une somme de 300.000 euros.

Mme BROS-KHOURY demande d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2017 DU 182 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DAC 615** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à André Lansky 78 avenue Mozart à Paris 16<sup>e</sup>.

**M. Thierry MARTIN rapporteur.**

M. MARTIN explique qu'André Lansky, fils du comte Lansky, est né à Moscou en 1902. Il se destinait d'abord à la carrière militaire, puisqu'il a intégré l'école des pages du Tsar Nicolas II. Au moment de la Révolution russe, il part pour la France. Quasiment autodidacte, il apprend les rudiments du métier de peintre chez les peintres russes vivant en France. Il s'inspire notamment de Van Gogh et de Matisse. Il crée au départ des tableaux figuratifs. Néanmoins, ses derniers tableaux sont des tableaux abstraits. Il ne faisait pas de différence entre le figuratif et l'abstrait dans sa démarche.

Les œuvres de Lansky parviennent rapidement dans les musées et collections d'art privées. Elles sont très prisées dans toutes les ventes.

Après une longue période figurative, André Lansky aborde progressivement l'abstraction avec une série de gouaches réalisée entre 1938 et 1940. Il éprouve une grande admiration pour les œuvres de

Klee et de Kandinsky. Il entretient une amitié avec le philosophe Gaston Bachelard, qui disait que « la pâte donne une expression de la première matière ». La matière était constituée par les nombreuses couches sur les tableaux de Lansky, qu'il apposait à l'aide de couteaux et de truelles.

Lansky a été un peintre très important dans le 16<sup>e</sup> arrondissement. Il a participé à quasiment toutes les expositions, surtout « Les peintres russes de l'École de Paris » au musée de Saint-Denis en 1960.

André Lansky est décédé à Paris en 1976.

Il est proposé de rendre hommage à André Lansky en faisant apposer une plaque commémorative sur la façade de l'immeuble situé 78, avenue Mozart, dont le texte est le suivant :

« André Lansky

(1902-1976)

Peintre russe de l'École de Paris

A habité cet immeuble ».

M. MARTIN montre à l'assemblée un tableau de Lansky représentant le Parc des Princes .

M. LAURET remercie M. MARTIN pour cet exposé et demande si cette initiative a été prise par la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement ou par la Mairie centrale.

M. MARTIN répond que cette demande est formulée par la Mairie centrale, en accord avec la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement.

M. GOASGUEN indique que toutes les demandes sont formulées par la Mairie de Paris.

Le projet de délibération 2017 DAC 615 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DAC 614** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jacqueline Kennedy-Onassis 78 avenue Mozart (16<sup>e</sup>).

**M. Thierry MARTIN rapporteur.**

M. MARTIN rappelle que Jacqueline Kennedy – née Jacqueline Lee Bouvier – est née aux États-Unis le 28 juillet 1929, à Southampton, à Long Island. Elle entre au collège Vassar en 1947. Elle poursuit ses études en France, à Grenoble, ainsi qu'à Paris, à la Sorbonne, et à l'école américaine Reid Hall. À l'université comme dans le cercle familial, elle apprend le français et conserve de cette année parisienne un grand intérêt pour la littérature, la culture et le style français.

Elle a une grande renommée. Elle est la Première dame du Président américain John Fitzgerald Kennedy.

Elle a joué un rôle important dans le développement de la francophilie et de la connaissance de la France et de la culture française aux États-Unis.

Quelques années après le décès du Président Kennedy, elle épouse Aristote Onassis. Après la mort de ce dernier, elle travaille pour plusieurs maisons d'édition.

Elle décède à New York en 1994.

M. MARTIN rappelle la phrase du Président Kennedy lors de sa rencontre avec de Gaulle : « Je suis l'homme qui a accompagné Jacqueline Kennedy à Paris ».

Il est proposé de rendre hommage à Jacqueline Kennedy-Onassis en faisant apposer une plaque commémorative sur la façade de l'immeuble situé au 78, avenue Mozart, dont le texte est le suivant :  
« Jacqueline Kennedy-Onassis née Lee-Bouvier  
(1929-1994)

Veuve de John Fitzgerald Kennedy,  
35<sup>ème</sup> président des États-Unis d'Amérique  
Alors étudiante, a habité cet immeuble de 1949 à 1950 ».

M. MARTIN rappelle qu'une plaque commémorative pour un compagnon de la Libération est déjà présente sur cet immeuble du 78, avenue Mozart. Une future plaque, votée en janvier 2017, pour Michel Habib Deloncle, y sera également installée. Deux plaques supplémentaires y seront donc apposées. Cet immeuble est un immeuble mythique du 16<sup>e</sup> arrondissement.

Le projet de délibération 2017 DAC 614 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DAC 686** Subventions (450.000 euros) et conventions avec sept établissements cinématographiques et deux associations.

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur.**

Mme BOULAY-ESPERONNIER propose d'accorder le soutien du Conseil d'arrondissement à sept établissements cinématographiques qui exploitent à Paris sept salles de cinéma indépendantes et classées art et essai dans les 6<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> arrondissements, au Forum des images dans le 1<sup>er</sup> arrondissement et aux Cinémas Indépendants Parisiens dans le 4<sup>e</sup> arrondissement. Pour le 16<sup>e</sup> arrondissement, la délibération concerne les Écrans de Paris et le Majestic Passy situé rue de Passy.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux salles de cinéma, la Direction des affaires culturelles – Mission Cinéma accompagne les salles dans leurs travaux d'accessibilité et de modernisation afin de les aider à maintenir une qualité d'accueil des spectateurs dans un contexte parisien à forte concurrence, et pour leur permettre de poursuivre l'important travail d'animation culturelle réalisé depuis plusieurs années en direction de tous les publics.

Les Cinémas Indépendants Parisiens dans le 4<sup>e</sup> arrondissement – association créée en 1992 dans le but de mettre en œuvre des actions solidaires entre les salles indépendantes parisiennes – ont souhaité développer un nouveau site Internet commun afin de se faire connaître en tant que réseau de salles auprès du grand public.

Dans ce cadre, la proposition est faite d'autoriser la Maire de Paris à signer les neuf conventions. L'aide en investissement apportée aux sept établissements cinématographiques parisiens et aux deux associations est d'un montant total de 450.000 euros, dont 36.000 euros sont destinés aux Écrans de Paris et au Majestic Passy.

Mme BOULAY-ESPERONNIER demande d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2017 DAC 686 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

Mme GIAZZI rappelle qu'aucun vote n'est demandé sur les délibérations du Conseil départemental qui sont communiquées au Conseil d'arrondissement à titre d'information.

### **Projets de délibération soumis pour information du Conseil d'arrondissement**

- **2017 DEVE 3-G** Subventions (161.000 euros), avenants à conventions avec 4 associations pour la réalisation de 4 projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

- **2017 DASCO 44-G** Divers Collèges publics – Contribution du Département aux services de restauration et d'internat pour 2018.

**Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.**

- **2017 DASCO 58-G** Collèges non imbriqués avec un lycée – Dotations initiales de fonctionnement 2018 (11.692.168 euros).

**Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.**

- **2017 DASCO 59-G** Collèges imbriqués avec un lycée – Dotations initiales de fonctionnement 2018 (2.602.108 euros).

**Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.**

- **2017 DASES 161-G** 8 subventions (3.500.158 euros) pour le fonctionnement de 14 ESI et 6 subventions (105.800 euros) en investissement, budget participatif 2016, pour l'équipement de 10 ESI en kits hygiène.

**M. Antoine BEAUQUIER rapporteur.**

- **2017 DASES 353-G** Subvention (250.000 euros) et convention avec l'association médicale pluridisciplinaire Theuriet (16<sup>e</sup>) pour la création d'un cabinet de santé (15<sup>e</sup>) dans le cadre du budget participatif 2016.

**M. Emmanuel MESSAS rapporteur.**

- **Questions diverses**

Vœu non rattaché relatif à l'affirmation des arrondissements en matière de politique de propreté.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

Mme BALDINI explique que la propreté est une compétence exclusive de la Ville de Paris et que les services techniques dépendent de sa seule autorité.

Depuis quelques années, l'espace public parisien a considérablement augmenté en volume et il est fréquenté de manière différente : les gens sortent plus et déjeunent plus souvent dehors. D'autres pratiques urbaines existent.

Globalement, les Parisiens sont insatisfaits de la propreté de la Ville de Paris.

La Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement estime que les arrondissements, étant sur le terrain et connaissant finement leurs rues ou les magasins qui peuvent générer des saletés, sont les mieux placés pour pouvoir gérer la propreté.

Par conséquent, le Conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :

- Confie, sur le fondement du droit à l'expérimentation, aux arrondissements qui le souhaitent, la possibilité de gérer une équipe mobile de plusieurs agents de la propreté placés sous les ordres du Maire d'arrondissement ;
- Assure un renfort des effectifs de propreté pour compenser l'utilisation toujours plus intense et tardive des grands espaces publics parisiens ;
- Augmente le montant des crédits qui permettent aux maires d'arrondissement de personnaliser l'achat de matériel de propreté en fonction des particularités de leurs territoires ;
- Accentue sa politique de verbalisation des incivilités ;
- Soutienne les opérations de communication des arrondissements visant à prévenir les attitudes non respectueuses dans l'espace public.

M. LAURET soulève plusieurs points.

Tout d'abord, il indique qu'une réflexion sur ce qui peut être décentralisé au niveau de la propreté, dans le cadre d'une MIE, est en train d'être menée par le Conseil de Paris. La problématique a d'ailleurs été en partie abordée à la séance du Conseil d'arrondissement précédente. Tous les arrondissements considèrent qu'ils ont besoin de renfort sur cette problématique. La question se pose de savoir qui supportera les coûts dans ce contexte. Il est possible que chaque Mairie d'arrondissement demande des moyens supplémentaires sans se rendre compte de la réalité de la situation des autres arrondissements. En Conseil de Paris, chaque intervention d'un Maire d'arrondissement concerne uniquement le manque de moyens de son arrondissement. Les arrondissements de l'Ouest parisien estiment que l'Est parisien est plus propre et inversement. Ce problème n'est pas simple à régler dans une commune où les arrondissements n'ont pas la possibilité de lever l'impôt.

Ensuite, M. LAURET rappelle qu'au mois de juin 2017, un plan propreté prévoyant une hausse des effectifs a été voté. Ce plan prévoit notamment une centaine d'agents supplémentaires, une hausse des achats de matériel et un renforcement des horaires de nettoyage en soirée, ce qui correspond au deuxième alinéa du vœu.

Enfin, M. LAURET signale qu'une brigade permettant de renforcer la verbalisation a été créée et qu'il est prévu de déléguer la verbalisation du stationnement. Une partie de cette brigade sera chargée de verbaliser les incivilités générales.

M. LAURET déclare que le groupe PS est, comme la majorité de la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement, attentif à la question de la propreté, à la nécessité de continuer à agir quotidiennement dans l'arrondissement, et à la volonté de renforcer la déconcentration des pouvoirs dans ce secteur.

M. LAURET note qu'il faut néanmoins attendre les conclusions de la MIE, à laquelle participent un certain nombre d'élus des arrondissements de droite, avant de voter un vœu complémentaire qui ne fait que reprendre des problématiques connues. C'est pourquoi le groupe PS s'abstiendra sur ce vœu.

Mme GIAZZI trouve cela dommage que le groupe PS ne veuille pas améliorer la propreté dans le 16<sup>e</sup> arrondissement. Les vœux de la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement ne sont pas souvent suivis par la Mairie de Paris, mais voter ce vœu montrerait aux administrés que le groupe PS se soucie de la dégradation scandaleuse et quasiment unique, dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, de l'état de propreté de l'espace public.

M. WEILL insiste sur le fait que le plan propreté date du mois de juin 2017. Le groupe PS est sensible à la préoccupation de la majorité de la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement et des habitants du 16<sup>e</sup> arrondissement sur la propreté. Il rappelle que la Mairie centrale y est également particulièrement attachée. Elle vient d'ailleurs de décider d'accorder de nombreux nouveaux moyens pour lutter contre la saleté de l'espace public, notamment avec les équipes mobiles – point qui est demandé dans ce vœu – pour les jardins du Trocadéro, qui présentent une difficulté majeure avec le nombre élevé de touristes en haute saison.

Pour M. WEILL, il serait dommage de ne pas attendre le résultat du plan propreté alors que tout le monde est d'accord sur le diagnostic et sur les moyens importants à mettre en place. 22 millions d'euros ont été prévus pour l'achat et l'entretien du matériel, ce qui est une somme considérable. Le vœu lui-même évoque l'idée de tester des moyens sans même attendre de constater le résultat obtenu à la suite de la mise en place des moyens supplémentaires décidés en juin 2017.

Mme GIAZZI explique que l'un n'empêche pas l'autre.

M. WEILL ne comprend pas l'utilité du vœu alors qu'il a été collectivement décidé d'allouer des moyens supplémentaires pour améliorer la propreté de l'espace public.

Mme BALDINI estime que 40.000 euros d'achat de matériel pour le 16<sup>e</sup> arrondissement est largement insuffisant.

En ce qui concerne les équipes de verbalisation, Mme BALDINI essaye de les rassembler depuis deux mois sans succès.

Mme BALDINI précise que ce vœu n'est pas accusateur, mais marque la volonté de voir la situation évoluer.

M. WEILL souligne que les décisions datent du mois de juin 2017. Les équipes de verbalisation ont été regroupées dans le 15<sup>e</sup> arrondissement. Les interventions se mettront en place à partir du mois de janvier 2018. Il est trop tôt pour émettre un vœu et décider de modifications.

M. GACHET signale que le principe d'une expérimentation d'une équipe mobile placée sous les ordres du Maire d'arrondissement pourrait un jour s'appliquer à la propreté ainsi qu'à la sécurité et à l'ordre public.

M. GOASGUEN demande une modification de forme. Il explique que le terme « ordres » n'est pas approprié, car il impliquerait un changement complet de statut. M. GOASGUEN demande de remplacer « ordres » par « tutelle », car les ordres relèvent des prérogatives de l'administration.

M. GOASGUEN ajoute que la notion d'expérimentation est intéressante et constitutionnelle. La Constitution prévoit en effet la possibilité, en cas de mesure juridique difficile, de l'expérimenter dans des secteurs donnés.

M. GOASGUEN a récemment rencontré Mme Anne HIDALGO, qui est très inquiète de l'état de la propreté de Paris. Elle est convaincue qu'un effort beaucoup plus important devra être fait sur la propreté, dans la mesure où l'attribution des Jeux olympiques 2024 à Paris est quasiment actée.

Selon M. GOASGUEN, il n'est pas mauvais de rappeler à quel point la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement tient à la propreté de l'espace public.

M. GOASGUEN rappelle que le 16<sup>e</sup> arrondissement sera davantage concerné que les autres arrondissements par les Jeux olympiques, puisque l'arrondissement dispose de plusieurs équipements sportifs qui seront au premier plan.

M. GOASGUEN demande de voter en faveur du vœu sans pour autant être persuadé que ce vœu se traduira en droit positif. La Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement peut néanmoins faire part de son inquiétude au sujet de la propreté.

Mme GIAZZI accepte de remplacer le terme « ordres » par « tutelle ».

Le vœu mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à la majorité, M. LAURET, Mme SALMAT et M. WEILL s'abstenant.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme GIAZZI lève la séance du Conseil à 19 h 07.